

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 1^{er} MARS 2018

Prochain conseil municipal : Jeudi 22 mars 2018 – 19 heures

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du mercredi 25 janvier 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal 2017.

Le conseil municipal approuve l'affectation de résultat communal et décide de reporter les sommes respectivement aux comptes 001 et 002.

Le conseil municipal décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de rénovation de Douves.

Le conseil municipal décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de création d'un parking rue Demersay.

Le conseil municipal adopte le budget communal 2018.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions aux associations.

Le conseil municipal maintient et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir pour 2018 : 19,42 % pour la taxe d'habitation, 31,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 34,07 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 540 € HT pour l'entreprise NEYRAT, attributaire des travaux Peinture/Ravalement pour le chantier de la Maison de la Musique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 6 927 € HT pour l'entreprise REVIL, attributaire des travaux Maçonnerie/Gros œuvre pour le chantier des Portes des Granges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la DRAC du Loiret, pour les travaux supplémentaires des seuils des portes des granges d'un montant de 5 541 € HT correspondant à 80% de la plus-value des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite la subvention de la Phase 2 (seconde ½ tranche des travaux) d'un montant de 116 361 € HT pour les Travaux des Douves extérieures OUEST.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la ville de Bellegarde et LOGEMLOIRET, O.P.H.

Le conseil municipal approuve l'emprunt de 100 000 € pour les travaux de la future microcrèche.